

Texte de la Conférence des Associations de professeurs spécialistes sur la réforme du CAPES février 2021

Cette tribune est également publiée sur le site du [*Journal du Dimanche - JDD*](#) (12 février 2021.)

Le ministère de l'Éducation nationale vient de publier un arrêté¹ réformant, pour la troisième fois en une dizaine d'années, le recrutement et la formation des professeurs de collèges et lycées. S'il est bien des constats communs à tous les formateurs dans nombre de matières, c'est l'actuelle faiblesse de beaucoup de candidats dans les connaissances académiques et la perte d'attractivité des métiers d'enseignement. Cette réforme y répond-elle ? Assurément pas. Les universités et les instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspe), en charge de la formation des futurs enseignants et de la préparation des concours des CAPES et CAPET, sont sommés d'improviser des maquettes applicables dès la rentrée de septembre 2021. Cette précipitation reflète un constat lourd de conséquences : celui du refus ministériel de discuter sereinement d'une réforme majeure pour l'avenir de la jeunesse et du système éducatif, donc pour la société tout entière.

Deux nouveautés sont particulièrement inquiétantes, dans les épreuves des CAPES et CAPET et dans l'organisation des deux années de master MEEF qui préparent à ce concours. Une épreuve orale à fort coefficient consistera désormais en un entretien de motivation non disciplinaire, qui aboutira sans doute à la récitation mécanique et creuse d'une leçon de morale civique, réduisant d'autant la possibilité d'évaluer les connaissances que le futur professeur devra transmettre à ses élèves, et ce dans l'ensemble des disciplines qu'il devra enseigner. Par ailleurs, dans la nouvelle organisation du master, les étudiants devront, au cours de la deuxième année, cumuler la préparation du concours, la rédaction d'un mémoire de recherche, et un stage très lourd devant plusieurs classes, alors que jusqu'à présent ce stage s'effectuait une fois le concours obtenu, laissant à l'enseignant en formation le temps et la disponibilité pour apprendre véritablement le métier. Cela offrirait au ministère de gros bataillons de stagiaires scandaleusement sous-payés – peut-être est-ce là la vraie raison, purement comptable, de cette réforme – mais mettrait devant les élèves des enseignants dont le niveau disciplinaire n'aurait pas encore été évalué, et dont la charge de travail rendrait impossible l'investissement nécessaire dans la préparation des cours et l'apprentissage du difficile métier d'enseignant. Les premières victimes en seraient les élèves et les jeunes enseignants, sacrifiés sur l'autel de la rigueur budgétaire.

Ne nous y trompons pas : ces changements, qui peuvent apparaître techniques, mineront en profondeur la qualité de l'enseignement qui sera offert aux futures générations. Les professeurs n'exercent pas un métier comme les autres : ils forment les adultes et les citoyens de demain. Ils sont porteurs d'un savoir qu'ils transmettent à leurs élèves, souvent avec passion, et ce savoir doit plus que jamais être défendu comme une valeur centrale de l'enseignement, à l'heure où il est menacé de toutes parts par des « vérités alternatives » portées par des groupes et des individus prêts à les imposer par la violence et même le crime. Ce savoir ne s'oppose pas à l'apprentissage de la didactique, mais est au contraire le socle indispensable d'une pédagogie solide qui permet au professeur de transmettre les connaissances et de former à l'esprit critique les futurs citoyens. Affaiblir le premier au prétexte de renforcer le second, au nom d'une professionnalisation mal

1 - Arrêté du 25 janvier 2021 publié au *Journal officiel* du 29 janvier :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043075486>

pensée, prétexte depuis si longtemps à tous les mauvais coups portés à la formation des enseignants, est une absurdité qui ne conduira qu'à affaiblir cet équilibre nécessaire.

Quels professeurs voulons-nous pour les générations de demain ? Des techniciens de l'enseignement, formés et évalués suivant un système de compétences transdisciplinaires qui tendent à se substituer aux contenus et méthodes de nos disciplines, immédiatement employables et à qui l'on demandera simplement de restituer un savoir officiel, dûment contrôlé ? Ou des professeurs maîtrisant pleinement leurs savoirs et capables à partir de là de construire une pédagogie adaptée à leurs élèves ? En amputant drastiquement la part de contrôle des connaissances dans les épreuves du CAPES et du CAPET, en réduisant la formation disciplinaire des futurs enseignants, en sacrifiant leur année de stage pour faire des économies budgétaires, le ministère a fait un choix lourd de conséquences, qui n'a pas fait l'objet d'un débat public contradictoire. L'enjeu est aussi celui de l'attractivité du métier d'enseignant pour les étudiants, du rôle de l'Université dans la formation des maîtres et celui de la revalorisation symbolique et matérielle des professeurs. Recruter au rabais, qu'est-ce promettre à la jeunesse ?

C'est pourquoi nous demandons que cette réforme mal préparée soit reportée et qu'une nouvelle version des arrêtés soit précédée d'une authentique concertation avec tous les acteurs du secteur éducatif, et non imposée à la va-vite dans le contexte de crise sanitaire actuel.

Signataires :

Association des Formateurs des Professeurs de SVT (AFPSVT)

Association Française d'Etudes Américaines

Association française de sociologie (AFS)

Association des germanistes de l'enseignement supérieur (AGES)

Association des historiens contemporanéistes de l'enseignement supérieur et de la recherche (AHCESR)

Association des historiens modernistes des universités françaises (AHMUF)

Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'art des Universités (APAHAU)

Association des professeurs de biologie et de géologie (APBG)

Association des professeurs d'éducation musicale (APEMU)

Association des professeurs d'histoire et de géographie (APHG)

Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur (APLAES)

Association des professeurs de langues vivantes (APLV)

Association des professeurs de lettres (APL)

Association des professeurs de mathématiques de l'Enseignement public (APMEP)

Association des professeurs de philosophie de l'Enseignement public (APPEP)

Association des professeurs de sciences économiques et sociales (APSES)

Association des professeurs de sciences médico-sociales (APSMS)

Comité National Français de Géographie (CNFG)

Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA)

Sauver les Lettres

Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES)

Société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles

Société française d'études irlandaises (SOFEIR)
Société Française des Microscopies (SfM)
Société française de philosophie
Société Française de Physique (SFP)
Société Française de Statistique (SFdS)
Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (SHMESP)
Société des langues néolatines (SLNL)
Société Mathématique de France
Société des professeurs d'histoire ancienne de l'université (SoPHAU)
Union des professeurs de Physiologie, Biochimie et Microbiologie (UPBM)
Union des professeurs de physique chimie (UdPPC)